

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

ID : 013-251301545-20201113-2020_33-DE



Séance du 13 novembre 2020
Présidence : Didier KHELFA

N° 2020-33

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD)

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Par délibération du 20 octobre 2016, le SMED13 adhéré au SMO PACA THD. Conformément aux statuts de ce syndicat mixte et à la suite de l'installation du nouveau Comité syndical, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du SMO PACA THD.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2016-24, du 20 octobre 2016, portant sur l'adhésion du SMED13 au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit ;

Vu les statuts du SMO PACA THD et notamment la nécessité de désigner un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du SMO PACA THD ;

Considérant qu'au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut décider de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

Le Comité Syndical après en avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité.


- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT
- **DESIGNE**, respectivement en qualité de délégué titulaire et de délégué suppléant du SMED13 au sein du comité syndical du SMO PACA THD :

Délégué titulaire : Michel LAN - Proximité Communale

Délégué suppléant : Laurent GESLIN - Hors Métropole

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

A large, stylized blue ink signature that loops around the official stamp.



Didier KHELFA